

MODALITES DE SOUTENANCE DU MEMOIRE DES IPR

• **INSCRIPTION** : Pour une soutenance au cours de l'année universitaire, vous devez obligatoirement prendre une inscription supplémentaire au diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, celle-ci devant être prise en même temps que votre inscription en phase d'approfondissement de DES. (sauf pour les pharmaciens militaires).

• **DATE** : La soutenance a lieu au cours de la phase d'approfondissement (article 44).

• **LIEU** : Les locaux de l'Université. Pour réserver écrire à l'adresse ci-dessous en précisant la date arrêtée, vos coordonnées. Reservation-salles@pharmacie.parisdescartes.fr.

Si pour des raisons justifiées, votre soutenance doit avoir lieu à l'extérieur de la Faculté avec l'accord de votre président de jury, merci de transmettre une de demande de dérogation (.pdf ou .docx) à l'attention du Doyen à l'adresse : scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr

La réservation de la salle se fait avant le dépôt de l'autorisation de soutenance.

• COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend au moins quatre membres :

- Le président : un Professeur (PU) ou un Maître de Conférence (MCU) titulaire de l'HDR, rattaché à la faculté d'origine.

- Le 2^{ème} membre : un Professeur ou un Maître de Conférence d'une autre UFR de pharmacie (pas nécessairement pharmacie et pas nécessairement de l'Île de France).

- Le 3^{ème} membre : praticien hospitalier pharmacien sans fonction universitaire* dans une UFR de Pharmacie,

- Le 4^{ème} membre : Pharmacien ou médecin sans fonction universitaire dans une UFR

DOCUMENTS A RAPPORTER A LA SCOLARITE **15 JOURS** AVANT LA SOUTENANCE

COMMENT? par mail à scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr
par voie postale ou en main propre.

- **L'autorisation de soutenance de mémoire**, dûment remplie (date, lieu et membres du jury) et signée par le coordonnateur de PHPR et l'interne. Le bureau de la scolarité s'occupera de la transmettre au doyen.
- **Formulaire d'enregistrement** de thèse soutenue, obligatoirement dactylographié et signé. Lors de la soutenance il sera nécessaire d'apposer la signature du président du jury la partie « à remplir par le président du jury ».
- Une copie de la page de garde et du résumé du Mémoire (modèle ci-dessous).
- Un extrait d'acte de naissance ayant moins de 3 mois (uniquement pour les Internes soutenant un mémoire tenant lieu de Thèse d'Exercice)
- Attestation de réussite de 5^{ème} année de pharmacie (DFASP2)
- 2 exemplaires du manuscrit (couleur et impression libres / **reliure par thermocollage uniquement**)

Les manuscrits sont à transmettre par voie postale ou à déposer en main propre au bureau de l'internat.

Bureau de l'internat : Mme Marie ARIAS ([ici](#))
Faculté de pharmacie de Paris - Bureau de l'internat (scolarité)
4, av de l'Observatoire - F 75270 Paris cedex 06
Tél. 33 (0)1 53 73 95 41
scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr
marie-beatrice.arias@parisdescartes.fr